

Coopération pour le financement et les investissements

La coopération pour le financement et les investissements est une composante de l'APD sous forme de prêts concessionnels ou d'apports de fonds relativement importants octroyés aux pays en développement, afin de soutenir leurs efforts de croissance et leurs initiatives de développement.

Prêts d'APD

Soutenir et stimuler l'appropriation des pays en développement

L'appropriation des pays en développement est essentielle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté de ces pays. Étant assortis d'un remboursement, les prêts d'APD favorisent une utilisation efficiente des fonds empruntés et une supervision adaptée des projets qu'ils financent, facilitant ainsi l'appropriation des pays en développement. Les prêts d'APD exercent par ailleurs une pression budgétaire relativement faible pour l'État japonais et constituent par conséquent un instrument pérenne de l'APD.

Cycle du projet

Les projets de prêts d'APD se déroulent selon un cycle structuré en six étapes fondamentales, décrites dans le schéma ci-dessus. Les différentes étapes étant étroitement liées entre elles, les enseignements tirés de l'évaluation ex post, qui forme la dernière étape du cycle, sont réinjectés dans la préparation de nouveaux projets.

Types de prêts d'APD

1. Prêts pour les projets

(1) Prêts-projets

Les prêts-projets sont une composante importante des prêts d'APD qui financent des projets de routes, de centrales électriques, d'installations d'irrigation, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et autres. Les prêts sont utilisés pour la fourniture d'installations, d'équipements et de services, et pour effectuer des travaux, notamment de génie civil.

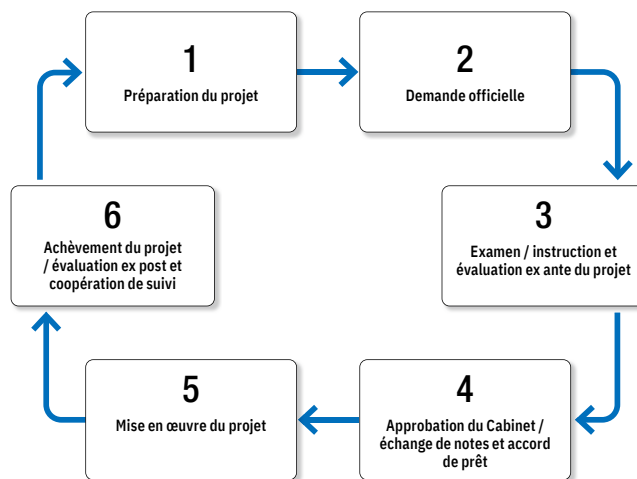
(2) Prêts pour les services d'ingénierie (SI)

Ces prêts financent les services d'ingénierie (SI) nécessaires aux stades de l'étude et de la planification des projets, en particulier pour les projets à grande échelle et les projets qui comportent de nombreuses incertitudes. Ces services comprennent la collecte de données approfondies sur les sites de projets, la conception détaillée et la préparation des documents d'appel d'offres. Comme pour le prêt-projet, la nécessité et la pertinence globales du projet doivent être confirmées par une étude de faisabilité ou d'autres procédures appropriées.

(3) Prêts aux intermédiaires financiers

Ces prêts sont mis en œuvre par l'intermédiaire des institutions financières du pays bénéficiaire en s'appuyant sur le système financier du pays concerné. Ils financent la promotion des petites

Cycle du projet



et moyennes entreprises, de l'agriculture et d'autres industries spécifiées, ainsi que la construction d'installations destinées à améliorer le niveau de vie des personnes à faible revenu. Ces prêts sont dits « en deux temps », car les fonds transitent par au moins deux institutions financières avant de parvenir aux bénéficiaires finaux. Ce type de prêt permet d'accorder des fonds à un grand nombre de bénéficiaires finaux.

(4) Prêts sectoriels

Les prêts sectoriels financent le matériel, l'équipement, les services, et le travail des consultants nécessaires à la mise en œuvre de plans de développement dans un secteur spécifique comprenant de multiples sous-projets. Ils permettent le déroulement sans heurts de petits sous-projets dispersés dans le pays emprunteur.

2. Prêts-programmes

Les prêts-programmes soutiennent la mise en œuvre des stratégies nationales et de réduction de la pauvreté des pays en développement déterminés à améliorer leurs politiques et à réformer leurs systèmes. Depuis quelques années, le prêt-programme le plus usuel consiste en un transfert financier vers le budget national du pays emprunteur, subordonné à l'atteinte d'objectifs stratégiques par le gouvernement bénéficiaire. Le processus de confirmation des résultats implique des consultations sur les futurs éléments de réforme afin d'aider les pays en développement à mener des réformes politiques et institutionnelles à long terme.

Financement des investissements du secteur privé

Soutien aux projets de développement du secteur privé dans les pays en développement

Ces dernières années, l'importance du secteur privé dans le développement économique et social des pays en développement



Kénya : Rendu du plus long pont à haubans d'Afrique dans le port de Mombasa, porte d'entrée de l'Afrique de l'Est. Sa construction est prévue grâce à des technologies et des prêts d'APD du Japon, lesquels ont déjà soutenu l'amélioration des routes secondaires. Le pont devrait faciliter les opérations de transport et de logistique à Mombasa et soutenir ainsi le développement de l'économie régionale.

n'a cessé de croître. Avec les autres organisations internationales et les donateurs européens et américains, la JICA renforce considérablement son aide au secteur privé. Le financement des investissements du secteur privé (PSIF pour Private-Sector Investment Finance) vise à stimuler l'activité économique et à améliorer le niveau de vie des populations des pays en développement par des investissements en capital et des prêts pour des projets entrepris par le secteur privé dans les pays en développement [→ voir page 50].

Étendue de l'aide

Le PSIF est réservé à des projets hautement efficaces en matière de développement dans l'un des trois domaines suivants : (1) les infrastructures et l'accélération de la croissance ; (2) les objectifs de développement durable (ODD) et la réduction de la pauvreté ; et (3) les mesures de lutte contre le changement climatique.

Structure organisationnelle de l'évaluation et du contrôle des risques

Le PSIF s'appuie sur une structure organisationnelle adaptée pour l'évaluation et le contrôle des risques. Parallèlement aux vérifications et contrôles mutuels entre les départements concernés, la JICA assure la gestion de portefeuille pour l'ensemble du programme par le biais d'un compte indépendant*, et elle renforce sa capacité à mettre en œuvre des projets, et à évaluer et gérer les risques [→ voir page 82].

* Au 31 mars 2020 (fin de l'exercice 2019), sur le compte indépendant de financement des investissements du secteur privé (PSIF), les prêts atteignent 30 745 millions JPY, les actions des sociétés liées 46 732 millions JPY et les titres de placement 3 875 millions JPY. À la même date, les revenus ordinaires s'élèvent à 19 345 millions JPY (dont 15 852 millions JPY de dividendes sur les placements) et le revenu net est de 12 657 millions JPY pour l'exercice 2019. Le compte indépendant a reçu des actifs suite aux opérations du PSIF le 1^{er} octobre 2008, lorsque la JICA a adopté sa structure actuelle.

Les recettes ordinaires sont divisées en dividendes sur les placements, en intérêts sur les prêts et autres revenus liés au PSIF. Les dépenses ordinaires sont constituées des intérêts sur les emprunts, des provisions pour les pertes liées aux prêts, des dépenses d'externalisation et d'autres dépenses liées au PSIF. Les recettes et dépenses qui ne sont pas directement liées au PSIF (dépenses d'amortissement, dépenses immobilières, dépenses liées au personnel, etc.) n'apparaissent pas sur le compte indépendant.

Une aide au secteur privé associant financement et expertise

Vers un développement industriel durable

La JICA aide les pays en développement à répondre de différentes manières aux défis rencontrés par leurs secteurs privés en mobilisant l'ensemble des ressources technologiques, professionnelles et financières dont elle dispose.

Prenons l'exemple du Ghana. Bien que l'exportation de fèves de cacao apporte une source précieuse de devises étrangères au pays, l'industrie cacaoyère est affectée par plusieurs problèmes : le secteur a une faible productivité et continue d'avoir recours au travail des enfants. En février 2020, la JICA a signé un accord sur le projet d'amélioration de la chaîne de valeur du cacao afin de soutenir la productivité de l'industrie dans le cadre de son programme de financement des investissements du secteur privé. À travers ce projet, la JICA a commencé à déployer une aide pour replanter des cacaoyers et moderniser les installations logistiques. Dans le même esprit, la JICA a créé en janvier 2020 une Plateforme pour un cacao durable dans les pays en développement, un espace où de nombreux acteurs, notamment des entreprises et des ONG japonaises, travaillent ensemble à la résolution de divers problèmes liés au secteur du cacao, en particulier le travail des enfants. L'objectif est de créer un secteur du cacao qui soit durable sur le plan social, économique et environnemental.

Un autre exemple nous est donné par la participation de la JICA au « Défi 2X : du financement pour les femmes¹ » du G7, lancé par des institutions de financement du développement, ainsi que par son adhésion aux Principes opérationnels pour la gestion des impacts (Operating Principles for Impact Management)², introduits par la Société financière internationale (IFI). À travers son aide au secteur privé, la JICA s'engage ainsi à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) en coopération avec divers acteurs.



Ghana : Des responsables du Ghana Cocoa Board, contrôlé par l'État, et le représentant résident du bureau de la JICA au Ghana, à l'occasion de la cérémonie de lancement de la Plateforme pour un cacao durable dans les pays en développement

1. Initiative du G7 visant à augmenter les investissements dans des projets contribuant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes.

2. Ensemble de normes cherchant à conjuguer un impact social ou environnemental positif mesurable à un retour sur investissement pour les entreprises et organisations. S'ils sont appliqués largement, ces principes devraient encourager l'investissement d'impact. En août 2019, la JICA est devenue le premier signataire japonais de ces principes.